

C.N.A.

COMPTE RENDU

25 et 26 janvier 2025 à Clermont-Ferrand

Convoqués

Les membres du C.N.A. :

Alexandre Davion (coordinateur)	IDF	Présent
Patrick Benoit	NA	Présent (visioconférence)
Guillaume Choisnard	IDF	Présent
Bernard Debrion	AURA	Excusé
Camille Deimat	BPL	Excusée
Sébastien Dotte	NA	Présent
Nelly Estier	BPL	Présente
Christophe Forlay	AURA	Présent
Alexandre Fuster	AURA	Excusé
Sébastien Le Page	IDF	Présent (visioconférence)
Benoit Robert	IDF	Présent
Julie Vincent	IDF	Présente (visioconférence)

Invités

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :

Martine Urrutigoity	PM	Excusée
Laurent Dumont	HDF	Présent (visioconférence)
Bruno Delorme	PACA	-
Guillaume Dervin	EST	Présent (visioconférence)
Guillaume Jeri	IDF	Présent (visioconférence)

Dominique Ruaux, président de la CNHS Présent

1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

1.1 Point sur les actions du CNA

ACTION		STATUT
CNA-2012 §3.4 G. CHOISNARD	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	Tableau fait. Ajouter les participations aux tournois internationaux, y compris les participations aux championnats tiers (comme Montréal) de catégorie C. A mettre dans le Google Drive du CNA
CNA-2014 §2.2 A. DAVION	Vidéo pour support de formation arbitres Action qui n'avance pas en raison de la charge que cela représente. A minima, créer un repository sur le Driver du CNA pour que chaque membre puisse y déposer des séquences vidéo de 10/15s avec l'intitulé de la faute.	Voir G. Jery pour utiliser les vidéos faites pour la formation AN1 IDF.
CNA-2016 §2.2 Tous	Rédiger un mémo sur l'organisation des formations d'arbitres (processus d'inscription, compétitions cible pour les formations, etc.).	Document mis à jour à revoir collégialement.
CNA-2016 §6 S. DOTTE	Finaliser et diffuser l'article sur la règle de l'avantage (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	A compléter avec la notion de seconde faute « plus avantageuse ». A diffuser sur le site de la CNHS. Format alternatif pour diffusion sur Fb/Insta ?
CNA-2019 §4.4 J. VINCENT / C. DEIMAT	Faire un article sur l'obstruction pour faire un rappel de la règle aux arbitres. Expliciter les pratiques observées en compétition : barrage solidaire sur coup-franc, remorquage de palet.	Action annulée : format « fiche pratique » peu efficace pour expliquer / toucher du monde.
CNA-2020 §2.2 S. DOTTE	Modifier la fiche d'inscription et la fiche de publication des résultats AN1.	S. DOTTE : mettre à jour sur le site de la CNHS.
CNA-2020 §2.3 J. VINCENT	Rédiger une note explicative pour améliorer la formation AN1 afin d'être diffusée aux RRA, présidents de région et aux arbitres.	Grille à intégrer en annexe du CR du CNA + mail vers les RRA sur les ressources disponibles.
CNA-2020 §2.5 G. CHOISNARD	Rédiger une fiche de poste du Responsable de l'Arbitrage en compétition, incluant les échanges entre arbitres.	Début à initier et partager avec l'ensemble du CNA
CNA-2020 §2.6 A. DAVION	Finaliser les questions/réponses pour la formation théorique des arbitres (objectif fin de saison)	Demander un retour de la mise en œuvre en IDF à G. Jery (questionnaire et suivi de la formation).
CNA-2020 §3.4 G. CHOISNARD	Demander un devis pour un short noir pour les arbitres.	Nouvelles tenues pour les AN2 (short et polo) en cours de distribution. Suivi de la distribution par Hélène Fauqueux sur la liste des arbitres communiquée par Julie Vincent.
CNA-2020 §3.6.2 S. DOTTE TOUS	Rédiger une demande sur l'arbitrage par les jeunes pour avis au CNC.	Point abordé lors de la CNHS de mars 2020. Un essai fait en région NA avec de l'arbitrage jeune ; résultat peu probant malgré les candidats volontaires : peu / pas de prise de décision. La bonne formule reste à trouver.
CNA-2020 §5 TOUS	Rédiger les fiches de son poste ; objectif de les intégrer en annexe du règlement intérieur du CNA.	Objectif d'envoyer une première version pour fin février 2024.

ACTION		STATUT
CNA-2023 C. DEIMAT	Communiquer vers les arbitres, éventuellement mettre en place un questionnaire, sur les attentes de leur week-end d'arbitrage (accompagnement, échange, etc.)	
CNA-2023 J. VINCENT C. FORLAY	Mettre en place un formulaire sur le modèle des vœux AN2 pour les formateurs dès que l'on a les dates des championnats / stages.	
CNA-2023 P. BENOIT J. VINCENT	Mettre à jour le questionnaire Excel de formation aux règles avec la nouvelle décomposition des règles en 3 volumes. Partager ce travail sur le drive du CNA	
CNA-2023 P. BENOIT J. VINCENT	Compléter le questionnaire Excel de formation avec les réponses attendues (1 bonne et plusieurs fausses) Répartir le travail entre les membres du CNA volontaire (travail collégial sur le drive)	
CNA-2023 C. DEIMAT	Comparer les solutions logicielles et identifier l'idéal pour notre besoin (avec P. Benoit, J. Vincent et le reste du CNA)	
CNA-2023 S. DOTTE	Mettre à jour les supports de formation AN1 suite aux erreurs détectées lors des formations	
CNA-2023 S. DOTTE	Mettre à jour les supports de formation AN2 suite aux mises à jour des règles 2022 (avant le 19 mars 2023 et les formations théoriques)	
CNA-2023 J. VINCENT	Soumettre au CNA une première proposition de sujet d'examen théorique pour revue	
CNA-2023 B. ROBERT	Prendre en charge l'étude d'une solution de table de marque et identifier les besoins matériels pour la mise en œuvre sur les compétitions ; solution logicielle de O. Denier présentée lors du CNA 2024. Idem celle de MoreSport ?	Reprendre contact avec Olivier.
CNA-2023 G. CHOISNARD	Proposer une feuille de match nouvelle version.	Nouvelle feuille mise en œuvre par Guillaume Perigault.
CNA-2024 A. DAVION	Envoyer un mail au CNC afin que la liste des arbitres effectivement présents lors des compétitions soit transmise au CNA (scan/photo de la feuille d'émargement des arbitres).	
CNA-2024 C. DEIMAT	Sujet d'examen théorique AN2 : soumettre une première proposition de sujet d'examen théorique pour revue. Objectif fin février 2024.	Sujet d'examen mis à jour par Julie. Intérêt pour un second examen d'un format différent.
CNA-2024 S. DOTTE	Envoyer le tableau guide des sanctions à Julie afin de le joindre aux convocations AN2.	
CNA-2024 S. DOTTE	Ajouter un lien vers l'insta du CNA sur la page web dédiée au CNA.	
CNA-2024 C. DEIMAT	Proposer un calendrier de communication annuel du CNA.	Calendrier préparé ; à présenter au CNA.
CNA-2024 S. DOTTE	Formaliser les propositions Françaises sur la base des écarts entre les règles internationales et françaises.	
CNA-2025 S. DOTTE 01/03/2025	Intégrer les modifications aux règles votées lors de la CNHS d'avril et septembre 2024.	
CNA-2025 S. DOTTE 30/03/2025	Faire évoluer la structure de la page CNA sur le site de la CNHS : définir trois parties (règles du jeu, CNA et formation arbitres).	
CNA-2025 A. DAVION 30/06/2025	Organiser une journée de présentation du processus et des outils de formation AN1 mis en place en Ile de France, rassemblant les membres du CNA et les RRA.	
CNA-2025 Tous 24/02/2025	Conclure sur l'avis du RRA pour les inscriptions aux formations AN2. Point à aborder lors de la prochaine visio du CNA.	

1.2 Bilan de la CNHS de septembre

Réélection de Dominique Ruaux comme président de la CNHS.

Trésorière : Hélène Fauqueux. Secrétaire : Gilbert Ciulla.

Remi Gillet prend le poste de responsable du matériel au niveau national.

Retours de Dominique Ruaux relatifs à l'arbitrage :

1. Certains AN2 ne souhaitent pas arbitrer la D1 vis-à-vis de leur niveau mais sont volontaires pour arbitrer les autres divisions et catégories.
 - ⇒ Les arbitres sont libres de leurs vœux sur les différents championnats de France ; l'obligation d'arbitrer une manche 3 tous les trois ans n'est pas appliquée. Lors de l'affectation des arbitres sur les différents championnats, les vœux sont respectés ; il n'y a pas d'affectation forcée. De même, le niveau et l'expérience des arbitres est considérée.
2. Certains candidats AN2 ont le sentiment d'être exclus du groupe arbitre, notamment par leur mise à l'écart des repas durant les formations pratiques et examen.
 - ⇒ Ce fonctionnement est induit par la non prise en charge du repas du midi : les candidats ne sont pas comptabilisés dans les repas du midi.
 - ⇒ Les candidats AN2 seront dorénavant intégrés dans l'enveloppe budgétaire des repas du midi des arbitres du championnat afin qu'ils fassent parti du « groupe arbitre » de la compétition.
3. Il faut faire le maximum pour assurer les formations et examens.
 - ⇒ On a eu effectivement une saison compliquée avec l'annulation de la compétition de La Rochelle et les absences pour maladie de formateurs.
 - ⇒ Les dates de formation « à la carte » pour répondre aux contraintes des candidats nécessitent de multiplier les présences des formateurs sur ces championnats, parfois au détriment des dates habituelles des examens.

Retard sur la prise en compte des modifications des règles des CNHS d'avril et septembre.

@S. DOTTE : Publier les nouvelles versions des règles v12.1 avant la CNHS de mars.

1.3 Inscription des divers

Retour sur la Manche 1 saison 2024/2025.

Méthodes et outils mis en place pour la formation AN1 en IDF.

2 Point avec les Responsables Régionaux de l'Arbitrage

CRHS Grand Est (Guillaume Dervin)

Formation AN1 : processus et calendrier bien établi débutant sur le tournoi de Nogent incluant la théorie. Un candidat non validé la saison dernière.

La région travaille avec la région IDF, notamment pour potentiellement déployer le logiciel de suivi des formations.

La région fournit les équipements aux arbitres AN1 (lycra, gants, etc.).

CRHS Haut de France (Laurent Dumont)

Saison 2023/2024 : 5 candidats présentés, 5 candidats reçus dont un qui avait été non validé la saison précédente.

Formation théorique sur PowerPoint + visio, pratique sur trois journées de tournoi / championnat.

6 candidats inscrits cette saison.

CRHS Ile de France (Guillaume Jeri)

Saison 2023/2024 : 35 candidats, formation à distance avec une évaluation par QCM en ligne + formation d'une journée en présentiel à Meaux (MoreSport).

Cette saison : nombre similaire de candidats.

CRHS Bretagne Pays de la Loire (Nelly Estier)

Saison 2023/2024 : 6 reçus, 1 échec

3 candidats cette saison.

Théorie sur une journée et la pratique sur les tournois régionaux.

Il n'y a plus d'examen lors du tournoi féminin de Rennes, uniquement de la formation.

Christophe Forlay (Auvergne Rhône Alpes)

Saison 2023/2024 : 6 candidats, 5 reçus (1 non validé faute de RIFAHS)

½ journée de formation théorique, stage d'arbitre à destination des jeunes au Puy, examen sur le tournoi du Léman (avec un bon niveau de jeu).

Problème remonté : quelques candidats se présentent sans avoir le RIFAHS ce qui bloque la formalisation de la session.

CRHS Nouvelle Aquitaine (Sébastien Dotte)

Saison 2023/2024 : 1 candidat qui a abandonné en cours

Cette saison : 12 candidats, formation difficile en raison du manque de tournoi/compétition sur la région, associé au manque de piscine.

Formation théorique sur une journée, suivie par une formation pratique sur une journée puis examen sur championnat régional.

3 Point sur les Equipes de France

Partage des dates des stages (Dominique en liaison avec Laurent Prades) : voir tableaux des stages de formation.

4 Formations des arbitres

4.1 Contenu des formations

@S. DOTTE : Faire évoluer la structure de la page du CNA sur le site de la CNHS pour déplacer la partie formation arbitre dans le menu Formation. Idem pour la partie règles.

4.1.1 Retour sur la solution utilisée en IDF pour l'AN1

Rappel du CR du CNA 2024 :

Utilisation de Google Classroom.

Utilisé à la fois pour séquencer les activités de formations théorique (lecture des règles, des supports de formation), mettre en œuvre les QCM et faire le suivi des formations pratiques (évaluation des candidats).

Permet un suivi de l'activité et des résultats des candidats, de publier les résultats vers les candidats (unitairement ou totalement).

Retour sur l'outil de formation mis en place : utilisation d'une plateforme d'évaluation, utilisant des QR Codes pour associer candidats et arbitres lors des sessions de formation.

Cet outil à l'avantage de mieux impliquer les formateurs AN2 (bon retour des formateurs et des candidats).

Permet au RRA d'avoir un suivi même s'il n'est pas présent lors des journées de formation.

Possibilité de le mettre à disposition aux autres régions (modules de formation théorique, visio, vidéo, QCM).

@A. DAVION : organiser une journée de présentation du processus de formation et des outils aux membres du CNA et aux RRA idéalement en présentiel sur Meaux, avec possiblement une visio pour être certain de toucher toutes les régions.

4.1.2 Sujets d'examens théoriques AN2

Refaire une passe sur les questionnaires d'examen.

Compléter les questions avec les nouveautés (règles d'une minute, règle du coin, pénalty, etc.).

Objectif de réduire le nombre de questions ouvertes, y compris les premières parties sur le terrain de jeu, etc. Le but étant de guider les candidats sur le nombre de réponses attendues.

Les notes des questions seront à ajuster en fonction.

@C. Deimat / fin février : soumettre au CNA une première proposition de sujet d'examen théorique pour revue.

4.2 Formations AN1

Le CNA recommande une session théorique, en présentiel ou en visioconférence, utilisant le support théorique disponible sur le site de la CNHS.

Pour la formation AN1, un support unique de formation a été mis à jour couvrant les trois volumes. Certaines parties de réglementation ont été allégées, avec une planche spécifique pour la région dispensant la formation.

Principe général pour la formation : base théorique acquise pendant le cursus AN1. Durant le cursus AN2, revue des points durs / réponses aux questions pendant le stage France.

4.3 Formations AN2

4.3.1 Inscription à la formation

Idée de faire valider l'inscription à la formation AN2 par le RRA de sa région (similaire aux candidatures MEF1/MEF2).

Cela peut être problématique si le RRA est en situation de blocage envers un candidat ; cela pourrait être un avis consultatif du RRA (favorable / défavorable) permettant aux candidats d'apprécier leur niveau et le travail à fournir.

Globalement l'idée semble bonne, il faut étudier la mise en œuvre (formelle ou non, obligatoire ou non).
Pas de conclusion en séance : @CNA : à aborder lors d'une prochaine réunion du CNA

La région Est souhaite mettre en place un accompagnement des candidats AN2 par le RRA comme une formation complémentaire lors des week-ends d'arbitrage du RRA.

⇒ A considérer au cas par cas, sur demande.

Dans cette logique, les RRA peuvent être conviés aux formations AN2 pour juger de la formation et du niveau demandés aux candidats.

Demande également de pouvoir avoir des « candidats libres » qui viendraient directement à l'examen après une formation en région.

4.3.2 Bilan de la saison passée

3 stages sur les compétitions D3M, Master et D4M : 5 candidats.

2 examens sur les compétitions D2M (1 candidat, 1 examinateur) et D3M (1 examinateur, 2 candidats) : 2 reçus.

Complément : examen complémentaire sur la manche 1 de novembre 2024 pour un candidat, reçu.

Nombre d'inscrits en début de saison : 13

Nombre de stages réalisés : 7

Nombre de présent à l'examen : 4

Nombre de reçus : 3

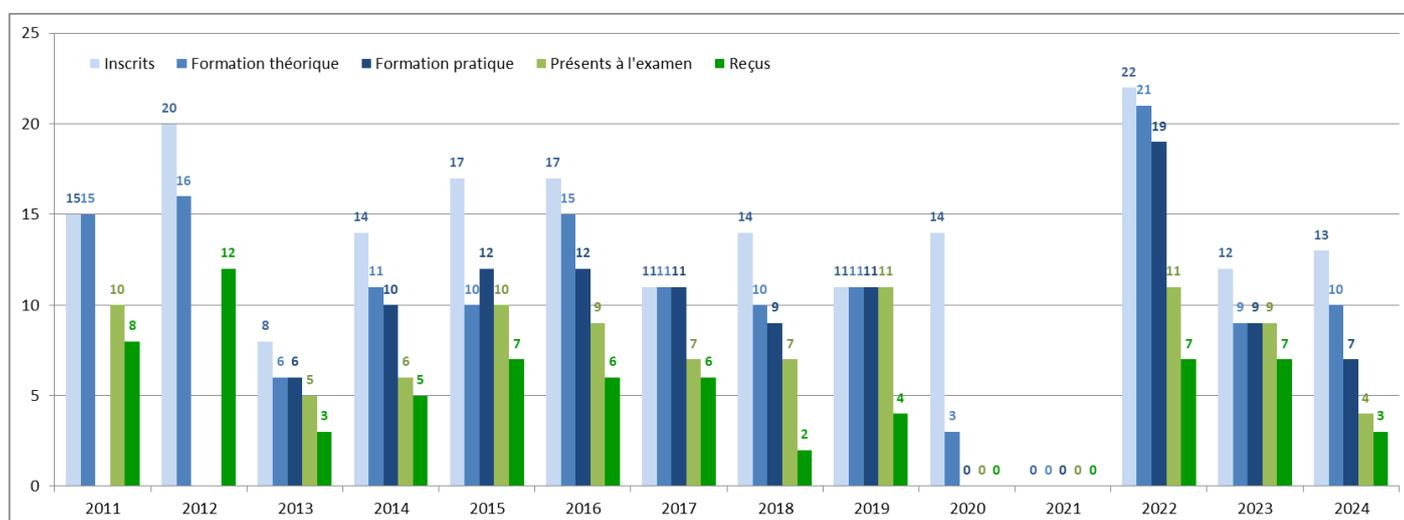


Figure 1: Historique des formations AN2

4.3.3 Planification de la saison 2023/2024

25 inscrits en début de saison, dont 5 reports de la saison précédente.

Actuellement, 21 candidats actifs.

Stages pratiques sur stage France :

Date	Lieu	Stage	Formateurs	Nb candidats
30 novembre et 1er décembre 2024	Montluçon	Détection U19F/U24/Master	Seb L et Seb D	5
8 et 9 février 2025	Clermont-Ferrand	Elite	Seb L et Patrick B	2 confirmés + 1 en attente
22 et 23 mars 2025	Laval	U19/U24	Patrick B Seb D (à confirmer)	?
29 et 30 mars 2025	Taverny	U19H	Pas de formateur dispo (Ch.F Master)	-
10 et 11 mai 2025	Grandpuits-Bailly-Carrois	?	?	?
17 et 18 mai 2025	Montluçon	Stage annulé		
14 et 15 juin 2025	Anger	Elite et Master F	Alex D + Guillaume C	?
14 et 15 juin 2025	?	Master H	?	?
28 et 29 juin 2025	Mulhouse		Week-end trop tardif pour la formation AN2	-

Stage pratique sur compétition :

Date	Lieu	Compétition	Formateurs	Nb candidats
8 et 9 mars 2025	Clermont-Ferrand	D1 manche 2 et D2F	Alex D et Seb L	?
5 et 6 avril 2025	Mulhouse	Junior	Seb L et Guillaume D	?

Examen :

Date	Lieu	Compétition	Formateurs	Nb candidats
24 et 25 mai 2025	La Rochelle	D2M et D4M	Guillaume C + solliciter L. Fauqueux et P. Plaquin pour assister *	Objectif 9 candidats
21 et 22 juin 2025	Montluçon	D3M et D3F	Patrick B + Seb D (à confirmer) *	Objectif 9 candidats

* Liste des formateurs en attente des résultats des qualifications aux championnats de France.

4.4 Liste des formateurs AN2

Formateurs	Aides formateurs
Christophe FORLAY	Laurent DUMONT
Vincent HEURTAUT	Benoît ROBERT
Sébastien LE PAGE	Olivier MARTINEZ
Alexandre DAVION	Pascal BLANC
Julie VINCENT	Stéphane SANDOR
Guillaume CHOISNARD	Thomas CREQUIS
Patrick BENOIT	Guillaume DERVIN
Sébastien DOTTE	Théo BON
Bernard DEBRION	Alexis POTELLE
Alexandre FUSTER	Patrick PLAQUIN
Thomas de TREBONS	Loïc FAUQUEUX
	Jean GATIGNOL
	Guillaume JERI

Lors de la formulation des vœux d'arbitrages, Julie a ajouté une case à cocher pour identifier les arbitres souhaitant apporter leur aide à la formation arbitres : plus de 50 arbitres sont volontaires (dont ceux de la liste ci-dessus).

5 Gestion des arbitres AN2

5.1 Bilan des arbitrages

Pour les arbitres n'ayant pas formulé de vœux, Julie a envoyé une convocation blanche ; dans 90% des cas, cela a fait réagir les arbitres concernés qui ont alors répondu au formulaire. Julie va reconduire ce procédé cette saison, voire préciser que cela « active » leur saison blanche.

Bilan des répartitions / participations de la saison 2023/2024 :

- D1 Manche 1 : 18/18
- D1 Manche 2 : 16/18
- D1 Manche 3 : 15/18 (dont 2 relance pour arriver à 15)
- D2M : 9/9
- D3M : 17/18
- D4M / D3F : 15/18 (il semble y avoir eu moins d'arbitres présent : pas de retour)
- Benjamin / Cadet : 17/18
- Minime / Junior : 16/18 (examen)

5.2 Validation des arbitres inactifs

2 arbitres ont déjà pris une année blanche et n'ont pas formulés de vœux et passent donc inactifs cette saison.

11 arbitres sont actuellement inactifs.

4 sont possiblement inactifs cette saison et n'ont pas fait de vœux.

Malgré la formation de nouveaux arbitres, les anciens arrêtent et nous n'arrivons pas à augmenter significativement le nombre global.

5.3 Répartition des arbitres 2024/2025

Il est rappelé que les arbitres doivent formuler à minima deux vœux d'arbitrage avant le CNA.

Répartition des arbitres faites suivant les vœux exprimés en début de saison.

Bilan provisoire de la répartition :

- Nombre d'arbitres AN2 : 137 dont 11 inactifs.
- 18 arbitres qui n'ont pas effectués de vœux avant le CNA.
- 2 arbitres qui effectuent une année blanche.
- Championnats en déficit d'arbitre : manche 3 et D3M/D3F

Le championnat master ne peut pas être couvert par les AN2 ; ces compétitions ne sont pas proposées pour les vœux d'arbitrage.

5.4 Equipement des arbitres

Le fichier de suivi du matériel des arbitres est sur le Google Drive du CNA : Gestion des arbitres / Equipement des arbitres.

Nouvelles tenues pour les AN2 (short et polo) réalisées suite à la demande du DTN d'avoir des arbitres FFESSM visibles et avec un équipement homogène lors des compétitions.

Distribution initiée lors de la manche 1. Suivi de la distribution par Hélène Fauqueux sur la liste des arbitres communiquée par Julie Vincent.

Idéalement il faudrait distribuer le « kit arbitre » (short, polo, lycra, gants, sifflet) au terme de l'examen AN2.

Une solution serait qu'un des examinateurs prenne les kits (avec les bonnes tailles, à demander à l'inscription), mais cela induit une problématique de logistique. Une alternative serait d'expédier les kits, le coût serait à répercuter sur les frais d'inscriptions (+10 € ?).

Note : au niveau CNHS, la gestion du matériel a été confiée à Rémy Gillet ; il semble pertinent de centraliser également le matériel des arbitres s'il est d'accord.

5.5 Gestion financière

Nouvelle procédure numérique mise en place pour les notes de frais depuis la manche 1.

La plupart des arbitres ont bien joué le jeu sur les justificatifs et le nommage des fichiers. D'autres moins, de fait, la mise en œuvre a pris du retard induisant un retard dans les remboursements.

Rappel : à compter de la saison 2023/2024, si les frais n'ont pas été transmis à Sébastien Le Page dans les 15 jours suivants la compétition, la demande de remboursement est à envoyer à la trésorière de la CNHS, Hélène Fauqueux.

6 Gestion des arbitres AN3

6.1 Bilan des compétitions internationales 2023/2024

Championnat du monde U19/U24 2024 à Kuala Lumpur

Trois arbitres français étaient présents à Kuala Lumpur : J. Vincent, A. Fuster, C. Forlay. S. Dotte n'a pas pu s'y rendre en raison d'un problème d'avion.

Les arbitres sont arrivés en même temps que les équipes françaises, ce qui a été apprécié pour la cohésion du groupe France.

Julie a fait sa seconde compétition internationale ; cela lui a permis de comprendre les attentes de l'arbitrage international et le besoin d'influence auprès des autres arbitres. Globalement contente de son championnat, avec un bémol sur la relation avec certains « anciens » arbitres qui infantilisent les nouveaux.

6.2 Compétitions internationales à venir

Tournoi international jeune à Montluçon du 7 au 11 juillet

Organisation d'un tournoi international jeune à Montluçon du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025 à destination des U19/U24.

Besoin d'arbitres sur la semaine pour la compétition.

Demande d'organiser une formation d'arbitres internationale, payante, pour financer l'organisation de cette semaine.

Premiers retours de quelques nations : besoins de L1/L2 principalement (Irlande, Italie).

Pour de la formation L1, le niveau de pratique risque être très haut, surtout si les équipes présentent se limitent à la France et l'Angleterre, pour des candidats n'ayant jamais arbitré.

Point ouvert : reconnaissance de la formation et validation du diplôme par les fédérations d'appartenance.

Pour la formation L1, les formateurs peuvent être des AN2 français.

L'organisation dépend totalement du nombre d'équipes participantes et du nombre de match.

Championnat de zone Europe élite et master à Dordrecht (NED)

Compétition du 17 au 23 août 2025, prévoir une présence des arbitres du 15/16 au 24.

4 équipes françaises seront présentes, la CNHS a prévu le budget pour 4 arbitres.

Sélection / validation des arbitres par la CMAS : cf. CR de la réunion du CoR CMAS du 18/01/2025.

Les candidats AN3 : Benoit Robert, Patrick Benoit (à partir du 17)

Non disponibles : Sébastien Le Page, Guillaume Choisnard, Julie Vincent, Xavier Beaulieu (joueur), Alex Davion (uniquement du 17 au 24)

En attente de réponse : Olivier Martinez, Vincent Heurtault, Sébastien Dotte

Candidature de la France pour un championnat du Monde en 2027

Proposition de la piscine de Clermont-Ferrand, fin avril 2027 (pendant les vacances scolaires de la zone scolaire Auvergne).

Rappel du principe agréé avec D. Ruaux : pour les championnats du monde, pour un besoin de 2 arbitres, on envoie 2 arbitres confirmés, pour un besoin de 3 on envoie 3 confirmés, pour un besoin de 4 on envoie 3 confirmés et un débutant.

6.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs : Xavier Beaulieu, Patrick Benoit, Guillaume Choisnard, Alexandre Davion, Vincent Heurtault, Thomas des Mares de Trébons, Sébastien Dotte, Loïc Fauqueux, Christophe Forlay, Alexandre Fuster, Jean Gatignol, Sébastien Le Page, Olivier Martinez, Benoit Robert, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Julie Vincent.

Pour rappel, les critères pour devenir AN3 sont rappelés dans le règlement intérieur du CNA.

AN3 potentiels à observer : Edouard Coutel (Morlaix), Quentin Diedrich (Saintes), Sophie Harris (Lagny).

7 Relation CMAS – Comité des Arbitres (Committee of Referees CoR)

7.1 Evolutions des règles du jeu CMAS

Rappel : les évolutions n'ont plus lieu seulement lors des championnats du Monde, mais régulièrement, sous l'égide du directeur des règles (Tony). La mise en œuvre devant être faite au moins 6 mois avant un championnat du Monde.

Les propositions sont à transmettre au directeur des règles, avec la justification de la demande d'évolution.

Si les modifications sont simple (corrections mineures, etc.), les modifications sont directement présentées par le directeur des règles aux collèges et aux représentants nationaux. Si elles nécessitent un travail de fond, le collège concerné est sollicité : collège des event pour le document Tournament Regulations (ex Procédures et Obligations aka P&O) (équivalent du volume 0), collège des arbitres pour les règles du jeu.

Au sein du collège des arbitres, Don a souhaité la mise en place de groupes de travail, regroupant les demandes des différentes nations par thème constitués par Tony. Mais en dehors d'un thème assez consensuel, les autres groupes n'ont pas trop avancé. Faute de proposition claire à faire valider aux représentants nationaux dans le temps imparti par le BoD, seules quelques corrections ont été soumises au vote en novembre.

Voir la liste des propositions Françaises en Annexe 1.

7.2 Processus de sélection des arbitres pour les compétitions CMAS

Le collège des arbitres CMAS, sous l'impulsion de Don, travaille sur un processus de sélection des arbitres pour les compétitions internationales qui serait centralisé et ne dépendrait donc plus des quotas par nation participante.

L'objectif affiché est d'améliorer le niveau des arbitres présents et de diminuer les coûts induits par les déplacements des arbitres.

Cependant aucun de ces deux arguments n'est clairement démontré, malgré le lobbying déployé par Don pour faire valider sa proposition (voir sa vidéo sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=OV-rke2YBKg>).

Au sein du collège des arbitres, la proposition a été validée malgré les oppositions des grosses nations du hockey, dont la France.

Lors du vote des représentants nationaux en décembre, après un débat assez animé, la proposition a été rejetée grâce à l'alliance de ces mêmes nations (NZL, FRA, AUS, POR).

Un des points particulièrement attaqué est le fait que la sélection des arbitres se fasse par un groupe restreint de personnes (« Referee Committee » composé de Don, Rui, Tony et Matt) et non par le collège complet et surtout sans consultation du comité d'organisation de la compétition qui pourtant devra supporter les coûts de déplacement (voir CR de la réunion des fédérations CMAS UWH du 26/10/2024).

8 Etude de cas particuliers et des divers

Coordination CNA – CNC

Suite aux échanges par mail incompris issue de la D1 manche 1, il est proposé d'avoir un point focal de coordination entre CNA et CNC ; Jean Gatignol s'est proposé pour assurer ce rôle.

Il est proposé qu'un membre de chaque collège participe à l'autre collège : un représentant du CNA lors des réunions du CNC et un représentant du CNC lors des réunions du CNA.

Note : réunion plénière du CNC les 5 et 6 juillet 2025

Pour les communications, notamment écrites, il est important de s'adresser aux bonnes personnes entre les collèges en fonction des sujets ; typiquement sur les arbitres présents sur les compétitions, vers la responsable de la gestion des arbitres, avec le coordinateur en copie.

Rapport sur les arbitres en compétition

La CNHS demande aux RA de formaliser les difficultés et problèmes rencontrés lors des compétitions.

Actuellement, le commissaire de compétition assure le compte-rendu de compétition.

Il est proposé d'inclure les RA dans la rédaction / relecture du compte-rendu de la compétition qui serait cosigné par le commissaire et le/les RA.

Il serait intéressant que le compte-rendu de compétition soit diffusé au coordinateur du CNA et au responsable des arbitres.

Orientations du CNA 2024-2028

Implication dans les travaux du CNA ; des travaux du CNA sont « en panne ». Le CNA est constitué de membres actifs, qui doivent participer à l'avancée des travaux du CNA et du hockey sub. Dans l'idéal, il faut binômer les chargés d'action, surtout si elles ont des contraintes calendaires. Il ne faut pas hésiter à communiquer sur des difficultés / sa charge vers le coordinateur pour informer et trouver des solutions.²

Il ne faut pas se passer des bonnes volontés nouvelles, mais qui ne peuvent pas porter tout de suite un sujet.

Améliorer l'écoute des uns et des autres ; favoriser la prise de parole. La mixité présentiel / visio permet d'améliorer le séquençage des prises de paroles.

Proposition de réunions d'information régulières du CNA d'une heure en visio (sur le mode de ce que fait le CNC – réunions d'informations mensuelles). Principe de planifier des réunions quitte à les supprimer s'il n'y a pas d'informations à partager. Première réunion le lundi 24/02 à 19h.

Une de ses réunions, augmentée d'une heure, inclura les RRA pour permettre des échanges d'informations de/vers les régions (formations, difficultés d'encadrement, etc.) ; une période propice pourra être en fin de saison pour faire un bilan, sachant que les RRA sont également présent en visio lors du CNA.

Travaux de fond sur la période à venir :

- La virtualisation de la formation théorique (cours et évaluation) et du suivi des candidats ; mise en œuvre de la solution IDF sur plan national.
- Alimentation de la formation théorique : support de niveau national, questions / réponse. Suivi des mises à jours des évolutions des règles, etc.
- Questionnement sur les log d'arbitrage, évoqué de façon insistante au niveau CMAS : argumenter contre ?, proposer une solution alternative ?, utilisation des données du CNC (voir Fatal), etc. Question sur l'expérience passée ?
- Solution de communication surface/aquatique pour les formations, type casque ostéophonique (exemple : pack 2 casques + talkie « 27 degrés » 569 euros).

9 Règles du jeu

Revue des modifications de règles votées en CNHS de septembre 2024.

Corrections mineures suite aux remontées des formateurs.

10 Gestion du CNA

Alexandre Davion souhaite passer la main sur son poste de coordinateur. Sébastien Le Page a envisagé de prendre la suite, mais cumuler la charge de coordinateur et la gestion des remboursements n'est pas raisonnable. Il en est de même pour Sébastien Dotte qui assume beaucoup de rôle.

Bernard Debrion n'est pas en mesure de continuer son action au sein du collège par manque de temps. Le CNA le remercie pour sa présence au sein du collège ces dernières années.

Alexandre Fuster souhaite également quitter le collège ainsi que l'arbitrage. L'ensemble du CNA remercie Alexandre pour son énorme investissement dans les différentes missions qu'il a assuré pour le collège, en tant que coordinateur et formateur d'arbitres depuis 20 ans. Son engagement lors des compétitions internationales a permis de faire rayonner l'arbitrage Français au sein de la CMAS.

ORGANIGRAMME DU CNA	
Coordinateur du CNA	Alexandre DAVION
Gestion des arbitres	Julie VINCENT
Formation	Patrick BENOIT Assisté de Nelly ESTIER
Supports de formations	Identifier le point focal lors de la prochaine réunion CNA (solution numérique IDF)
Examens d'arbitre	Identifier le point focal lors de la prochaine réunion CNA
Remboursements	Sébastien LE PAGE
Règles de jeu	Sébastien DOTTE
Relations CMAS et règles internationales	Sébastien DOTTE
Coordination des arbitres internationaux et relations équipes de France	Sébastien LE PAGE
Communication	Camille DEIMAT

En gras, le bureau du CNA.

Gestion des arbitres (convocations, questions sur les attributions) : cna.gestion.hockeysub@gmail.com.

Formation des arbitres (convocations, questions sur les formations) : cna.formation.an2@gmail.com.

Communication du CNA (articles, publications) : cna.communication.hockeysub@gmail.com.

Instagram du CNA : CNAUWHFrance

Pour le prochain CNA, chaque responsable de poste doit rédiger une fiche de poste (1 page max.) afin de communiquer à l'extérieur du CNA et de capitaliser les activités.

@ Membres du CNA : Rédiger les fiches de son poste.

Le coordinateur du CNA souhaite plus d'implication des membres du CNA, sur leurs rôles et notamment sur le traitement des actions.

10.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, au coordinateur du CNC, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

10.2 Membres du CNA

Le CNA reste en attente de proposition de candidature notamment venant des régions actuellement non représentées.

CNA	Prénom NOM	Adresse	Téléphone(s)	Mail
CNA	Patrick BENOIT	10bis rue Cantaranne 33170 Gradignan	06 69 13 56 06	benoit.ptk@gmail.com
CNA	Guillaume CHOISNARD	3 rue de la collinerie 78870 Bailly	06 62 47 75 87	guillaume.choisnard@hilti.com
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de- Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Christophe FORLAY	306 rue du seigle longues 63270 Vic-le-comte	06 65 59 19 90	forlay.christophe@orange.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevreu	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr
CNA	Benoit ROBERT	13 villa Giraud 95110 Sannois	07 78 70 35 12	robert.benoit@gmail.com
CNA	Julie VINCENT	57 boulevard Poniatowski 75012 Paris	06 75 54 69 56	juvincent.jv@orange.fr

10.3 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

Comité	Prénom NOM	Adresse	Téléphone(s)	Mail
NA	Rémy HONORE	99 bis rue des Gonthières 17140 Lagord	06 61 03 42 42 06 09 52 65 13	rhonore@saretec.fr landstory2002@hotmail.com
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-De- Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
PACA	Bruno DELORME	280 Carraire du sauviou 83140 Six fours les plages	06 03 03 19 42	brunodelorme0603@orange.fr
EST	Guillaume DERVIN			guillaume.dervin08@orange.fr
IDF	Guillaume JERI			guillaumejeri@gmail.com
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
HDF	Laurent DUMONT	5 rue Le Marché 80800 Fouilloy	06 10 27 00 97	laurent.dumont19@wanadoo.fr

LPN	Pas de RRA			
AURA	Christophe FORLAY	306 rue du seigle longues 63270 Vic-le-comte	06 65 59 19 90	forlay.christophe@orange.fr

10.4 Organisation du prochain CNA

L'organisation du prochain CNA se déroulera au Chesnay, idéalement le week-end du 24 et 25 janvier 2026.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la réunion se termine à 13h00.

France proposal for rules amendments to the CMAS International Rules for Underwater Hockey February 2024

France proposal #1
Time management during sudden death
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

1.1.4

Current wording:

The depth of the water shall be between 2m and 3.65m inclusive, with a $\pm 10\%$ allowance with the approval of the World Tournament Director. Pools shallower than 2m must be considered "fast and safe" by the World Tournament Director.

Proposed wording:

The depth of the water shall be between 1.80m and 4.00m inclusive, with a $\pm 10\%$ allowance with the approval of the World Tournament Director. Pools shallower than 2m must be considered "fast and safe" by the World Tournament Director.

Rationale:

Minor change: rule simplification and applicability to non-international events.

France proposal #2
Time management during sudden death
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

3.1.1

Current wording:

For an international tournament, a Federation may bring a squad up to twelve (12) players in each division, designated on the day preceding the first match of the tournament. From this number, a team of up to ten (10) members must be declared for any one match within the tournament. These team members are divided into a maximum of six (6) players and (4) substitutes who may be used at any time. The players from the squad not chosen for a particular match are the “reserves”..

Proposed wording:

For an **international** tournament, a **team Federation** may bring a squad up to twelve (12) players in each division, designated on the day preceding the first match of the tournament. From this number, a team of up to ten (10) members must be declared for any one match within the tournament. These team members are divided into a maximum of six (6) players and (4) substitutes who may be used at any time. The players from the squad not chosen for a particular match are the “reserves”..

Rationale:

Minor change: rule simplification for applicability to non-international events.

France proposal #3
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

3.1.4.2 (new)

Current wording:

-

Proposed wording:

Support staff presents in the water must be equipped with a green cap to differentiate them from the players and referees.

Rationale:

Ease identification of in water support staff.

France proposal #4
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

3.2.2

Current wording:

All ten (10) players of each team shall wear identification headgear or caps, either black (or dark blue) or white, to match the colour of the sticks the team is using. The headgear or caps must have a unique number(s) between 1 and 14 for each player of the squad.

Proposed wording:

All ten (10) players of each team shall wear identification headgear or caps, either black (or dark blue) or white, to match the colour of the sticks the team is using. The headgear or caps must have a unique number(s) between 1 and **15 14** for each player of the squad.

Rationale:

Minor change: add the possibility to wear #15, still compatible with water referee designation.

France proposal #5
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

3.3.5

Current wording:

A non-metal, pliable snorkel and players will wear a device/guard that adequately protects them against injuries to their teeth and gums.

Proposed wording:

~~A non-metal, pliable snorkel and players will wear a device/guard that adequately protects them against injuries to their teeth and gums.~~

Snorkel shall be made in a non-brittle, non-hazardous material. The snorkel shall not have any hard parts that could injure the wearer or other players.

Rationale:

Rule clarification for equipment approval.

Split the snorkel and mouth protection requirements in two rules.

France proposal #6
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

3.3.5.1 (new) or complete 3.3.5

Current wording:

A non-metal, pliable snorkel and players will wear a device/guard that adequately protects them against injuries to their teeth and gums.

Proposed wording:

~~A non-metal, pliable snorkel and players will wear a device/guard that adequately protects them against injuries to their teeth and gums.~~

Device/guard that adequately protects them against injuries to their teeth and gums.

Mouth protection could be a non-harmful accessory linked to the snorkel. View from the front, the accessory must completely cover the lips.

Rationale:

Rule clarification for equipment approval.

Split the snorkel and mouth protection requirements in two rules.

France proposal #7
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

3.3.9.8 (new)

Current wording:

-

Proposed wording:

Fins must be made of conventional materials: rubber or another non-hazardous flexible synthetic material.

Rationale:

New rule for equipment approval (fins).

France proposal #8
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

4.1.2

Current wording:

The Chief Referee and Water Referees shall be qualified International Referees, appointed by the Federation underwater authority and registered with the CMAS Underwater Hockey Commission.

Proposed wording:

The Chief Referee and Water Referees shall be qualified **International** Referees, appointed by the **Federation – underwater tournament** authority and registered with the **CMAS** Underwater Hockey Commission.

Rationale:

Minor change: rule simplification and applicability to non-international events.

France proposal #9
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

4.5.6.5

Current wording:

In the case of an official World or Zone Championship, the puck must have the approval of the World Tournament Director.

Proposed wording:

~~In the case of an official World or Zone Championship, t~~The puck must have the approval of the ~~World~~ Tournament Director.

Rationale:

Minor change: rule simplification and applicability to non-international events.

France proposal #10
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

14.2.1

Current wording:

An International Match shall last thirty-three (33) minutes. The match is divided into two fifteen (15) minute periods with a three (3) minute break between.

Proposed wording:

An **International** Match shall last thirty-three (33) minutes. The match is divided into two fifteen (15) **minutes** periods with a three (3) **minutes** break between.

Rationale:

Minor change: rule applicability to non-international events.

France proposal #11
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

16.1.2

Current wording:

If an infringement is observed and the advantage rule is being played, once the advantage is lost or at the next break in play, the Referee may award a delayed penalty.

Proposed wording:

~~If an infringement is observed and the advantage rule is being played, once the advantage is lost or at the next break in play, the Referee may award a delayed penalty.~~

Referee will apply the advantage, without notion of duration or possession, as long as he considers that the opposing team can obtain a territorial gain or a tactical advantage.

If the beneficiary team does not gain anything, the referee awards a delayed penalty against the offending team (free puck at the location of the initial fault or penalty shot). If the team with the advantage commits a foul, the referee will revert to the original foul.

The advantage applies even in the event of a serious foul (so as not to prevent a goal); the sanction is imposed after the action.

Rationale:

Advantage rule clarification

France proposal #12
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

16.2.2.2 (new)

Current wording:

-

Proposed wording:

If a player holds the puck at the intersection of the sideline and the goal line (blocking action), without any notion of time, the referee will stop the game and give a free puck against the offending team and penalize the player to two (2) minutes time penalty for a delay of game.

Rationale:

New rule against delay of game.

France proposal #13
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

16.3.24 (new)

Current wording:

-

Proposed wording:

During a match, if a team commits serious unsportsmanlike conduct (voluntarily scoring a goal against its team, refusing to play despite the fact that the team's players are in the water, or any other form of unsportsmanlike conduct deemed serious by the referees), the referees must stop the match, the offending team will be considered forfeit. Additional sanctions may be applied by the Tournament Director.

Rationale:

France proposal #14
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

17.1.1.1.4 (new)

Current wording:

-

Proposed wording:

The refusal to comply by one or more players during expulsion(s) shall be sanctioned: 1 minute becomes 2 minutes, 2 minutes becomes 5 minutes, 5 minutes becomes definitive, definitive can lead to the stopping of the match after warning to the captain to enforce the decisions of the referees.

Rationale:

Formalize additional sanction to players refusing the referees' decision.

France proposal #15
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

17.1.1.3 (modified) and 17.1.1.4 (new)

Current wording:

Should an infringement of the rules be committed by a team's poolside substitutes or coaches, appropriate penalties may be awarded against those individuals by the Referees, i.e., a substitute will be penalized in the same manner as a player. A substitute awarded a penalty must serve it in the penalty area. In addition, the team must remove a player from the water so that the team plays short-handed for the duration of the penalty.

Proposed wording:

Should an infringement of the rules be committed by a team's poolside substitutes ~~or coaches~~, appropriate penalties may be awarded against those individuals by the Referees, i.e., a substitute will be penalized in the same manner as a player. A substitute awarded a penalty must serve it in the penalty area. In addition, the team must remove a player from the water so that the team plays short-handed for the duration of the penalty.

17.1.1.4

When a rule infraction is committed by a team official, they may also be appropriately penalized by the referees. For a penalized official, he will be expelled from the pool and will no longer be able to intervene with his team during the rest of the match.

Rationale:

Clarify that a player is not removed from the water when a coach have a time penalty (17.1.1.3).

France proposal #16
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

17.1.1.4 (or 17.1.1.5 depending on proposal #15)

Current wording:

-

Proposed wording:

In the event that several successive fouls are committed by both teams, the referee stops the game, penalizes the offending players and restarts play on the first foul.

Rationale:

Clarify the referee behaviour upon successive fouls.

France proposal #17
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

17.3.1.1.1

Current wording:

The actual time penalty period does not start until the infringing player/s is (are) in the penalty box and the game is restarted by the Chief Referee as described in rules 15.1, or 15.2, or 15.3, or 17.5 or 17.6. The penalty box is situated adjacent to the Timekeeper's table.

Proposed wording:

The actual time penalty period does not start until the infringing player/s is (are) in the penalty box and the game is restarted by the Chief Referee as described in rules 15.1, or 15.2, or 15.3, or 17.5 or 17.6. The penalty box is situated adjacent to the Timekeeper's table.

If the match clock is stopped, the penalty clock is also stopped, and will restart when the match clock restarts

Rationale:

Clarification: penalty clocks stops when match clock is stopped.

France proposal #18
Sebastien DOTTE – France

Amendment to existing rule

New rule

Rule to be amended:

17.7.1

Current wording:

(table)

Proposed wording:

Correct rules numbers (ex: 16.3.1 is incorrect start, 16.3.2 is standing, etc.)

Homogenise sanctions per families:

Advancing the puck illegally

Handling the puck

Lifting/carrying the puck

1 st		2 nd		3 rd or more
Accidental	Deliberate	Accidental	Deliberate	Acc. or deliberate
Individual caution	1 or 2 minutes	1 minute	2 minutes	2 minutes

Obstruction by offence (Barging)

Obstruction by offence (Shepherding)

Obstruction by defence

Getting puck by use of obstruction

1 st		2 nd		3 rd or more
Accidental	Deliberate	Accidental	Deliberate	Acc. or deliberate
Individual caution	2 minutes	1 minute	2 or 5 minutes	2 or 5 minutes

Rationale:

Homogenise guide for penalties per infringements families.